



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le lundi 24 juin 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2024

### DELIBERATION

N° 146/2024

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Demande de subvention  
pour l'acquisition d'un hôtel  
situé 3 place Biancheri

**ABSENTS :**

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

**Monsieur le Maire** informe que la Commune souhaite acquérir un hôtel situé au 3 place Biancheri, cadastré section E n° 154, d'une superficie de 571,33 m<sup>2</sup>, et appartenant à SARL ROYA HOTEL.

Le montant de cette acquisition est de 265 000 € HT. Les frais de notaire s'élèvent à 26 500 €. Le montant total est de 291 500 € HT.

Cette acquisition permettra à la Commune d'avoir l'emprise foncière sur ce bien immobilier détérioré par les intempéries des 2 et 3 octobre 2020.

La Commune s'engage à maintenir cette acquisition dans le patrimoine communal pendant une durée minimale de 10 ans.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisition foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention au Département.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE



Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de  
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION HÔTEL CADASTRÉ SECTION E n° 154 SITUÉ 3 PLACE BIANCHERI

**DEPENSE :**

Montant 265 000 €  
(Frais de notaire 10 % 26 500 €)  
Montant TOTAL : 291 500 €

**RECETTES :**

DÉPARTEMENT 80% 233 200 €  
(Dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières)  
COMMUNE 20% 58 300 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 24/06/2024

Le Maire,  
  
  
Sébastien OUHARAN